



# Les collaborateurs qui « surfent » sur Internet au travail

publié le **09/04/2010**, vu **4297 fois**, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

## internet sanction

Le surf sur internet pour motif personnel peut-il être interdit sur le lieu de travail ? Doit-il être une simple tolérance ou les DRH sont-ils contraints d'accepter les connexions dans un but non professionnel ? Les temps personnels pris sur le temps de travail, c'est-à-dire hors des temps de pause, sont, jusqu'à preuve du contraire, du temps de travail effectif, rémunéré comme tel. Or, lorsqu'un salarié travaille devant son ordinateur, logué en continu sur Facebook, sa productivité s'en ressent d'autant. En outre, les risques de « dérapages » sont multiples et l'entreprise peut voir sa responsabilité engagée. Les espaces de chat facilitent les risques de fuites d'informations confidentielles et les réseaux sociaux fragilisent les firewalls du réseau des firmes... Autant de raisons qui inciteraient à interdire un usage privatif de l'accès à internet mis à la disposition des salariés à des fins professionnelles.

Le surf sur internet pour motif personnel peut-il être interdit sur le lieu de travail ? Doit-il être une simple tolérance ou les DRH sont-ils contraints d'accepter les connexions dans un but non professionnel ? Les temps personnels pris sur le temps de travail, c'est-à-dire hors des temps de pause, sont, jusqu'à preuve du contraire, du temps de travail effectif, rémunéré comme tel. Or, lorsqu'un salarié travaille devant son ordinateur, logué en continu sur Facebook, sa productivité s'en ressent d'autant. En outre, les risques de « dérapages » sont multiples et l'entreprise peut voir sa responsabilité engagée. Les espaces de chat facilitent les risques de fuites d'informations confidentielles et les réseaux sociaux fragilisent les firewalls du réseau des firmes... Autant de raisons qui inciteraient à interdire un usage privatif de l'accès à internet mis à la disposition des salariés à des fins professionnelles.

Vous souhaitez en savoir plus sur comment élaborer une Charte sur l'utilisation de l'outil informatique dans votre entreprise ? CLINDOEIL se tient à votre disposition pour vous fournir tous les éléments d'informations...